1ÈRE. ANNÉE, No. 48. MANITOBA. MERCREDI 15 MAI, 1872.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada ; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés à Winnipeg, à l'étage supérieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annoncé est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" emi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

Imprimé et publié par J. B. BOURDEAU et Cie.

WINNIPEG, MERCREDI 15 MAI, 1872.

Rédigé par un Comité de Collaborateurs

MEADE & KEMP

PEINTRES DE MAISONS, D'ENSEIGNES ET D'OUVRAGES DE FANTAISIE.

POINTE DOUGLAS, WINNIPEG.

Toutes commandes exécutées avec gout et promptitude.

Attention spéciale donnée au peinturage des voitures légères d'ete et d'hiver.

C'est maintenant le moment de faire peinturer vos wagons et buggies si vous voulez que la peinture soit durable.

Imitation, Vernissage et posage de tapisseries executés avec goût.

Nous garantissons que nos ouvrages donneront la plus entière satisfaction.

Prix moderés.

Winnipeg, 15 Février, 1872. 2 m.

Preparez vous pour l'hiver.

POÈLES DE CUISINE

Grands et petits avec Fourneaux de toutes varietes.

POÈLES DE SALON

CHEZ

JAMES H. ASHDOWN

AU

MAGASIN DE FERBLANTERIE

FOURNEAUX DE FERME.

BOUILLOIRES A PEMICAN

Chaudières! Chaudières! Chaudières!

BOUILLOIRES À THÉ,

BOUILLOIRES DE CUIVRE,

Etc., etc., etc.

JAMES H. ASHDOWN.

Avis public.

M. Louis Thibault, de St. Boniface, donne avis à toutes les personnes qui sont endettées envers lui que si elles ne le paient pas d'ici à la fin du mois de mars prochain, il les mettra entre les mains de la justice.

St. Boniface, 31 janvier 1872. j-n-o.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes executées promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

LES Bureaux du Deputé-Adjudant Genéral Commandant le District Militaire No. 10 (Manitoba) seront ouvert à Winnipeg, dans les appartements ci-devant occupés par le Departement des Travaux Publics, le 1er Novembre.

Heures de Bureau.—De 10 a.m. à 4 p.m., tous les jours à l'exception des Dimanches, et le samedi de 10 a. m. à 1 p. m.

Durant les heures ci-dessus le Deputé Adjudant-Général sera heureux de voir toutes les personnes qui ont des rapports avec la Milice de la Province; et toutes communications y relatives, soit pour transmission aux Quartiers-Generaux, ou autres, doivent lui être adressées.

Les Officiers qui ont été gazettés au commandement de Compagnie de Milice Active dans Manitoba sont priés aussitôt qu'ils le pourront, de se rapporter personnellement pour informations et instructions au Deputé Adjudant-General.

W. OSBORNE SMITH, Lt. Col. D. A. G.
Com. le District Militaire No. 10.

Winnipeg, 30 Octobre, 1871.

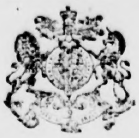

Terrés de la Puissance
DANS
MANITOBA.

Les Terres boisées étant réservées par le Gouvernement dans l'interêt general des Colons,—il est defendu à toutes personnes d'y couper du bois. Tous ceux qui enfreindront ce reglement seront traites suivant la loi.

Bureau des Terres de la Puissance,

G. McMICKEN,

Winnipeg, 8 Déc. 1871. A. T. P.

SON EXCELLENCE LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR recevra toutes les personnes en visite d'affaires, à l'Hôtel du Gouvernement, Fort Garry, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 11 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M.

Les personnes ayant des affaires pressantes seront reçues tous les jours et à toute heure ; mais Son Excellence a besoin de certains jours pour l'accomplissement des autres devoirs de sa position, et les visites d'affaires dans ces moments-là le derangent de ces devoirs, et ne peuvent avoir lieu sans inconvenient.

Son Excellence compte sur le bon vouloir de la population pour l'acquiescement à ces arrangements, qui lui permettront d'approprier le temps dont il peut disposer à ce qui sera plus avantageux pour l'interêt public.

HENRI BOUTHILLIER, A. D. C.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Fort Garry, 25 Octobre 1871.

AVIS est le présent donné que les soussignés s'adresseront au Parlement du Canada à sa prochaine session pour obtenir une Charte pour la construction d'un Chemin de Fer depuis la ligne Frontière des Etats-Unis à ou près St. Vincent ou Pembina, jusqu'à Fort Garry—avec pouvoir de le prolonger jusqu'aux Lacs Manitoba et Winnipeg, et aussi avec pouvoir de construire, posséder et faire naviguer des bateaux à vapeur et autres vaisseaux sur les dits Lacs et sur le Lac Winnipegosis et sur la Rivière Saskatchewan—et d'améliorer la navigation entre les Lacs Manitoba et Winnipegosis ou de construire un Chemin de Fer ou Chemin à lisses entre les dits Lacs et entre le Lac Winnipegosis et la Rivière Saskatchewan, ainsi que le long des rapides de la dite Rivière.

DONALD A. SMITH, M. P.
A. T. GALT, M. P.
DANIEL T. BRANCE.
JOHN CARLING, M. P.
GEORGE STEPHEN,
DONALD McINNES,
GEORGE LAIDLAW.

ROYAL ET DUBUC
Avocats et Notaires
DE LA
PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, ainsi qu'à l'imprimerie du MÉTIS, à St. Boniface, ou on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriété, les preparer pour l'enregistrement, etc., etc. Ils donneront egalement leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

Succession Fisher.

TOUTES les personnes endettées envers la succession de feu M. Henry Fisher sont averties de payer au plus tôt entre les mains des Exécuteurs testamentaires.

St. Boniface, 11 Mars 1872.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt à donner ses soins à toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Americain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

MEDÉCIN VÉTERINAIRE
ET
MARÉCHAL.

M. W. F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitoba qu'il a commencé à exercer l'art de Maréchal ou de Medecin Veterinaire. Il reçoit les visiteurs à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Déc., 1871. 1a.

OUVRAGES DE FORGE
DE
PREMIÈRE QUALITÉ ET A MEILLEUR MARCHÉ.

Le soussigné remercie la population de Winnipeg et des environs pour le patronage libéral qu'il en a obtenu, et prend la liberté de l'informer qu'il a

TRANSPORTÉ SA BOUTIQUE

vis-à-vis le Magasin de farine et d'aliments de MM. Chisholm et Bubar, où il est prêt à remplir avec soin et promptitude tous les ordres qu'on lui confiera.

Tous ouvrages faits à ordre.

Soin particulier donné au ferrage des chevaux.

M. DAVIS.

26 Décembre 1871. 1a.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flanelle, de poches à grain et à farine, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,

Vaisselle,

Fleur,

Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variete d'articles qu'il serait trop long d'énumerer, et qu'on peut acheter à meilleur marche qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m.

Nouvelles Marchandises
REÇUES PAR LE
Vapeur Selkirk.

J. G. Sondermann
MARCHAND TAILLEUR,
DE
WINNIPEG, MANITOBA.

ANNONCE au public de la Rivière-Rouge qu'il a reçu par le dernier vapeur SELKIRK, un assortiment choisi de marchandises françaises, anglaises et americaines, à savoir :

Drap noir double largeur, Doeskins noirs, Casimires de fantaisie, Tweeds unis, Drill uni et de couleur, patrons de gilet de Marseilles et casimir, fournitures de tailleur.

Bonne coupe et bon marchés garantis.

AGENT POUR LES

Fameuses machines à coudre de Singer.

RÉFÉRENCES :

Mmes. J. H. McTavish, Donaldson, E. L. Barber, Mrs. R. Tait.

Aiguilles, soie, coton, fil, et huile pour machines à coudre.

Winnipeg, 19 Juin, 1871. 1-aa

MASSACRE DE TALAQUAH.

Dans le Territoire Indien, près des confins de l'Arkansas, vit un individu de race blanche, nommé Proctor, dont la carrière criminelle éclipse celle des plus fameux bandits de ce districts justement redouté. Proctor a commis pour sa part 15 assassinats bien authentiques, sans compter probablement ceux que l'on ne connaît pas. Sa femme, qui appartenait à la nation indienne des Cherokees, est au nombre des victimes de ce brigand. A raison de ce meurtre, Proctor, devait comparaître le lundi 15 courant devant la Cour du district Snake, siegeant à Whitemores, Territoire Indien.

Deux ou trois jours avant le jugement, un autre resident du district, nommé Kesterson, deposa une nouvelle plainte contre Proctor, basée sur ce que celui-ci avait tué la femme de Kesterson d'un coup de pistolet et tiré ensuite sur le plaignant, qui avait été blessé et n'avait dû son salut qu'à une prompte fuite.

En apprenant ce nouveau crime de Proctor, le commissaire des Etats Unis donna mission à plusieurs "deputy-marchals" de se rendre à Whitemores pour le jour où le bandit devait être jugé comme meurtrier de sa femme et au cas où il serait acquitté de le re arrêter immediatement comme meurtrier de la femme de Kesterson.

Le 13, dix "deputy-marshals" accompagnés par un citoyen nommé Beck, partirent pour la mission qui leur etait assignée. Le lundi ils étaient arrivés, et vers 3 heures de l'après midi ils s'embusquèrent à une cinquantaine de yards de la Court House où avaient lieu en ce moment les debats du procès de Proctor. Beck fut chargé d'aller examiner ce qui se passait dans la Cour; mais ayant vu du dehors qu'elle était pleine de gens armés jusqu'aux dents, il se disposait à revenir en informer ses camarades quand il fut atteint par un coup de feu et dangereusement blessé. A cette première detonation succéda presque aussitôt un véritable feu de peloton. Proctor et les amis qui l'avaient escorté devant la Cour venaient d'apercevoir les "deputy-sheriffs" et ils leur tiraient dessus des fenêtres du tribunal. Les sherifs ripostèrent, mais avec peu d'effet, leurs assaillants étant abrités dans le bâtiment. Cependant il y avait aussi dans la Cour quelques amis de Beck qui, en le voyant tomber, attaquèrent ses meurtriers, et dès lors la bataille devint générale, tant dans l'enceinte du tribunal qu'au dehors. La lutte fut courte, mais meurtrière. En un instant, Beck et six des "deputy marshals" avec lesquels il était venu, furent étendus morts. Dans la salle, trois des amis de Proctor avait eu le même sort, ainsi que le shérif de la Cour, et le juge lui-même avaient reçu une balle dans le genou. Il y avait en outre dix-sept blessés, dont plusieurs mortellement. On ne connait les noms que de deux des "deputy marshals" tués, James Ward et Riley Woods. L'un des survivants, Peavy, à peine la lutte finie, en informa M. Donnelly, greffier en chef du bureau du marshall à Fort Smith, par la lettre suivante :

" Nous venons d'avoir un combat terrible. Sept des nôtres sont tués, et trois des leurs. Il y a des quantités de blessés. Nous sommes dans une passe diabolique; envoyez à l'instant des hommes et des secours. Nous sommes avec les morts et les blessés, résolus à y rester tant qu'il y aura un de nous vivant. Owens blessé. Au nom de Dieu, envoyez du secours, et vite. Venez à Duthtown, de là à Barron Fork, aux Whitemores Ward est tué. Il ne reste que Vanney et moi avec Owens. Les autres ne sont plus avec nous. Nous comptons sur des secours pour la nuit de demain, nous nous attendons à être attaqués à chaque instant. Quelques Cherokees sont pour nous."

A la réception de cette lettre, trente hommes armés sont montés à cheval et partis pour le lieu du massacre, sous le commandement du marchal Robinson. Une demande a été adressée aux autorités de la nation Cherokee, pour les prier d'aider l'expédition à s'emparer des assassins, morts ou vifs.

Le Pape est-il libre.

On lit dans l'*Union* de Paris du 5 d'avril :

" La grande affaire du gouvernement Italien, c'est de faire croire que la souveraineté piémontaise et la souveraineté Pontificale vivent parfaitement côte à côte à Rome. C'est un mensonge que les hommes du Quirinal s'efforcent d'accréditer, et, pour arriver à ce but, les inventions abondent.

" Il en est une qui, tous les mois, fait le tour d'Europe et du monde ; l'interruption violente du Concile ne prouve pas la liberté de l'Eglise Catholique ; on charge la télégraphie de jeter au quatre vents la nouvelle que le Pape songe à reprendre la session de la grande assemblée épiscopale. Les gens éclairés ne s'y trompent pas, mais les ignorants et les niais sont nombreux, et l'on espère établir dans l'opinion l'indépendance du Pape.

" Mais où donc le Concile pourrait-il se tenir aujourd'hui? Serait-ce à Rome où le Chef de l'Eglise est obligé de s'enfermer dans sa demeure pour échapper aux outrages, où les prêtres sont insultés, où la religion est l'objet de moqueries publiques? Pas un cardinal ne s'aventure dans les rues de Rome avec les insignes de son rang, et l'on penserait que sept à huit cents évêques pourraient délibérer en sécurité en face des nouveaux maitres de la Ville éternelle? Si donc la réunion du Concile est devenu impossible aujourd'hui à Rome, c'est que le nouvel état de choses constitue pour le chef de l'Eglise un état d'oppression. Ce que nous disons de Rome serait également vrai pour Florence, Boulogne ou Milan ; la terre italienne, depuis que nos armes, les conspirations et les plébiscites l'ont fait passer sous le sceptre révolutionnaire de Victor Emmanuel, a cessé d'être pour l'Eglise Catholique une terre de liberté.

" Quelques-uns des nouvellistes prêtent leur zèle aux bruits de réunion du Concile œcuménique supposent, non sans étourderie, que le Pape demanderait à telle ou telle puissance l'hospitalité pour le grand parlement de l'Eglise Catholique. Mais si le Pontife en est réduit à chercher au dehors un coin de terre pour l'accomplissement de ses devoirs apostoliques et l'exercice de son suprême ministère, il n'est donc pas libre à Rome, et la Papauté n'a plus qu'une vie errante. On voit que l'iniquité se ment à elle même ; elle tombe dans les piéges qu'elle tend, et, pendant qu'elle veut nous persuader que le Chef de l'Eglise jouit d'une pleine indépendance, elle nous amène à constater sa servitude et le bouleversement des conditions d'ordre, de paix et de sécurité sans lesquelles les droits de la conscience humaine n'existent plus.

" Le public Catholique doit donc considérer les bruits relatifs à sa re-

prise du Concile comme des inventions du gouvernement italien, destinées à tromper les honnêtes gens de tous les pays. La situation violente faite au Saint-Siége ne comporte aucun des grands actes de la vie de l'Eglise. C'est une situation qu'aucun homme sérieux ne peut juger régulière et durable; elle attend un lendemain, elle est comme suspendue au bord d'inévitables événements.

« POUJOULAT »

LE METIS.

MERCREDI, 15 MAI, 1872.

Les prochaines Elections.

Après la session actuelle du Parlement d'Ottawa, il y aura des élections générales dans toute la Puissance. Il s'agira de former la députation du nouveau parlement, de choisir des hommes qui pendant cinq années auront entre leurs mains les destinées de la Confédération. On comprend de suite qu'il y aura là un devoir très-important à remplir, et que chaque citoyen doué de vrai patriotisme devra faire tous ses efforts pour le remplir aussi consciencieusement que possible.

Sous notre système représentatif, c'est le peuple qui gouverne. Il gouverne, non pas directement, mais par ses représentant, qu'il élit lui-même. Le bien-être de la société dépend en grande partie des lois qui la régissent. Si les lois sont mauvaises, on ne peut avoir de sécurité, on court le risque de souffrir toutes sortes d'injustices, et d'être dominé par le plus fort. Au contraire, si nous avons de bonnes lois, si ceux qui nous gouvernent sont intégrés, capables et énergiques, on a toujours le moyen d'obtenir son droit, et on est sûr de voir triompher la bonne cause.

Il est donc de notre intérêt d'élire des hommes en état de faire de bonnes lois, des hommes qui non-seulement savent ce dont le pays a besoin, mais qui ont la capacité voulue pour faire valoir nos droits et nous les obtenir. Nous avons des droits, mais il faut lutter continuellement pour les défendre, pour les obtenir. Elisons donc des gens qui peuvent lutter pour nous, qui peuvent combattre efficacement pour nos intérêts.

Sans doute, c'est au peuple à élire ses représentants. Nous n'avons pas le droit et nous ne prétendons pas les lui imposer. Mais si nous aimons nos compatriotes, si nous voulons voir réussir la bonne cause, ne devons-nous pas dire notre avis, lorsque nous croyons qu'il pourra être utile? Que conseillerons-nous aux électeurs dans la circonstance actuelle? Chercherons-nous simplement à faire plaisir à quelques uns, ou bien leur parlerons-nous de ce qui pourra leur être avantageux?

Notre devoir est de dire franchement, honnêtement ce qui nous parait juste et vrai. Nous savons d'ailleurs que le peuple de ce pays aime la droiture et l'équité

Nous dirons donc aux électeurs: voulez-vous avoir de bonnes lois? N'élisez pas le premier venu qui demande vos suffrages; mais choisissez des hommes de confiance, des hommes capables de vous défendre, de faire valoir vos intérêts, des hommes qui prennent votre part, qui travaillent pour votre cause, qui ont toujours été vos amis, qui ont toujours marché avec vous, qui savent braver les difficultés et les dangers même pour défendre vos droits.

Il ne faut pas croire qu'il s'agit seulement d'une place d'honneur, ou d'un peu d'argent à gagner. Il y a un peu d'argent sans doute, parce que tout homme qui travaille mérite d'être récompensé. Mais on ne doit pas avoir cela en vue, quand il est question de choisir des hommes pour lutter contre les ennemis et obtenir nos droits. Avant tout, il faut considérer l'intérêt du pays, l'intérêt de toute la nation. Il est bon sans doute de faire plaisir à un parent, à un ami, à un voisin. Mais est-ce qu'un honnête homme doit sacrifier pour cela les droits de ses compatriotes, de ses enfants? Car, si les lois sont mauvaises, où si les ennemis empètent sur notre terrain, ce seront les enfants surtout qui en souffriront. Lorsqu'on engage un homme pour travailler, ce n'est pas pour lui faire plaisir, ou lui faire gagner de l'argent. C'est pour qu'il travaille, pour qu'il nous fasse de bon ouvrage. Et on préfère toujours employer un homme capable. On doit choisir de la même manière quand il s'agit d'élire des hommes pour faire le grand ouvrage de la confection des lois, de la défense de nos intérêts.

Nous croyons devoir soumettre ces remarques aux électeurs de Manitoba, et nous sommes persuadés qu'elles seront bien comprises par tous ceux qui ont véritablement à cœur le bien du pays, et le succès de la bonne cause.

Les Fetes Legales et le "Liberal."

Il y a des gens qui cherchent continuellement des prétextes pour soulever le fanatisme des leurs Le *Liberal* est de ceux là. Le Rédacteur de cette feuille, s'il en avait besoin pour servir sa cause, trouverait des infamies jusque dans les Ecritures Saintes.

Jeudi dernier, était un jour de fête d'obligation, reconnu et sanctionné par les lois de la Province et celles de la Puissance. On sait qu'en ces jours, aucune personne ne peut être forcée de travailler. On sait aussi qu'en ces jours tous les bureaux publics sont fermés ou censés l'être. Eh bien! les MM. du *Liberal* dans leur libéralité reconnue, font un crime aux employés de la Poste de Winnipeg d'être allés à l'église ce jour là. Ils vont même jusqu'à insinuer que la malle n'a pas ete distribuée à ceux qui se sont donnés la peine de l'aller chercher. Cette conduite ne nous étonne pas; mentir est devenu une profession chez ces gens. Ils ont cru l'occasion favorable pour insulter les Catholiques et ils l'ont fait.

Vous ignorez, dites vous, quels sont ces jours de fête. Consultez les statuts et vous l'apprendrez. Vous apprendrez aussi que la loi respecte toutes les croyances religieuses, et si vous voulez être suivant la loi, respectez les vous-même.

Arrivee des hivernants.

Les hivernants commencent à revenir de la prairie. Il parait que la chasse a été fructueuse, et ils reviennent tous avec leurs voitures abondamment chargées. Plusieurs rapportent plusieurs centaines de robes de buffalos, et se proposent de les vendre en moyenne 25 chelins sterling. La plupart sont partis de leur hivernement dès les premiers jour d'Avril et ont éprouvé beaucoup de contretemps en venant. La prairie est brulée presque partout, et les animaux ont eu de la peine à trouver leur vie. Le trajet n'a pas dû être des plus intéressants Partir sur la neige, en charrette, pour faire de 900 à 1,200 milles, à travers des plaines dévastées par le feu, on comprend que ce n'est pas l'idéal. Cependant les gens habitués à la prairie, voyagent ainsi avec leurs familles presque continuellement, et préfèrent leur genre de vie à tout autre. La chose se conçoit d'ailleurs. Cette vie a réellement des charmes. Un hivernant plante sa loge ou sa tente où bon lui semble, et il est toujours chez soi. Lorsqu'il arrive dans la colonie, habitué qu'il est au grand air de la plaine, il se trouve à l'étroit dans une maison, et le plus souvent on le voit rester en loge tout le temps qu'il passe dans le pays. Ils viennent ordinairement camper quelques jours dans les environs de Winnipeg ou de Fort Garry, prennent le temps de vendre leur pelleterie et leurs provisions, achètent leur équippement et repartent aussitôt pour le voyage d'été. Au nombre des arrivants sont MM. Joseph Hamelin, et ses deux frères, Ignace Poitras, Jas. Whiteford, etc. Tous ont fait une bonne traite.

Le National.

Tel est le titre d'un nouveau journal publié à Montréal. L'Hon. M. Laframboise en est le propriétaire et l'Hon. C. J. Laberge le Rédacteur en chef. *Le National* combattra l'administration actuelle, et sans être un journal religieux, il se sounettra aux enseignements de l'Eglise Catholique. C'est là son programme.

Retour du Rev. Pere Lestanc.

Le Révérend Père Lestanc, parti il y a une vingtaine de mois, est arrivé à St. Boniface lundi soir. Il a hiverné dans un camp de Métis, à la Montagne de Bois, et en est parti le 15 Avril. Le Révérend Père est venu avec M. James Whiteford. Sur le long parcours d'un mois de marche, ils ont trouvé la prairie déserte, et ont à peine vu une douzaine de pièces de gibier. Tout cet immense trajet a été parcouru sans voir une seule habitation ou rencontrer une seule personne. Toujours la monotonie de la prairie. Le Révérend Père revient avec une excellente santé, et heureux du bien incalculable qu'il a pu faire aux différents camps de Métis qu'il a visités, dans sa longue et laborieuse pérégrination. Ces bons chasseurs et traiteurs ont une vie remplie de péripéties. Ils sont souvent environnés de dangers, mais quand ils ont au milieu d'eux le dévoué missionaire, le zélé pasteur qui suit ses brebis partout où elles vont, ils sont confiants, espèrent en la Providence, et ne craignent rien. Le missionnaire alors jouit lui-même du bonheur qu'il procure à ces braves enfants de la prairie, et les consolations qu'il leur donne le dédommagent amplement des fatigues qu'il lui faut endurer.

L'Hon. M. Royal.

Nous lisons dans l'*Opinion Publique*:

L'Hon. M. Joseph Royal qui vient d'entrer dans le ministère de Manitoba est en ce moment à Montréal. Il porte bien sa dignité de ministre et ne parait pas être surpris d'être arrivé; ministre à Manitoba, à son âge, c'est déjà beaucoup; M. Royal n'en restera pas là. Il a la volonté de parvenir et il a le talent et la diplomatie nécessaires pour cela. C'est un journaliste de plus qui arrive et tant mieux. M. Royal a été l'un des fondateurs le l'*Ordre*, et rédacteur de la *Minerve* et du *Nouveau Monde*, et a fait des travaux litteraires importants, et exercé par ses écrits une influence considérable sur l'opinion publique. Il n'y a pas de doute qu'il sera bientôt l'homme important du Nord Ouest.

Correspondance.

Winnipeg, 10 Mai, 1872.

Monsieur l'Éditeur,

Mon intention n'est pas de répondre à l'article me concernant, contenu dans le *Liberal* du 4 Mai dernier, en réponse à ma correspondance dans le *Metis* du 1er courant; il n'est pas dans mes habitudes d'accepter des leçons du premier venu, et je choisis mon monde avant de discuter.

Contre ses principes bien connus, le *Liberal* a repondu à la correspondance que je cite plus haut, laquelle, vous le savez, n'avait été écrite que dans un seul but: celui de relever la relation inexacte d'un fait. Je l'ai fait en termes qu'il est inutile de répeter ici. Je soutiens ce que j'ai dit envers et contre tous.

Si je me donne la peine de reprendre la plume sur le même sujet, c'est parceque le manque de tact du rédacteur du *Liberal* m'y oblige.

Il parle de devoir, de dignité (?) Qu'il me permette de lui dire en passant que mon opinion est qu'il est dans une parfaite ignorance de la signification de ces substantifs; s'il a la moindre notion de ces vertus, il ne les pratique guère. Il dit aussi que parceque j'ai fait, j'ai donné au public un spectacle humiliant non-seulement de moi même, mais encore des hommes que je commande. En cela, pour ce qui me concerne personnellement, il est inutile je crois de répondre quoique ce soit, ma première correspondance en a dit assez, mais comme il est question de ceux qui composent la Force de Police que je commande, je dois dire que s'ils ont été temoins d'un spectacle humiliant c'est certainement de celui qui leur a été donné par ceux qui se sont posés eux-mêmes comme les *Chauffeurs* de la Province de Manitoba. Le *Liberal* a eu grand tort, (j'en appelle au public sensé) de mêler en quoique ce soit dans son article, les hommes qui se trouvent sous mon commandement; ils n'eurent jamais rien à faire avec la scène du 19 Avril dernier! Mais qu'il reste bien convaincu que chacun d'eux, et moi, nous saurons nous respecter et mériter d'être respectés en l'avenir comme nous l'avons incontestablement été par le passé.

Le spirituel rédacteur de ce spirituel journal, qui contient toujours dans ses colonnes quelques vilainies mêlées à beaucoup de vulgarités révoltantes, (exemple son rapport sur les mariages qui se trouve dans la 5e colonne de la 2e page de son numéro du 4 Mai dernier) me fait l'honneur de m'appeler un *heaven-born genius*. Il parle de mon sabre et de ma plume; il cherche à faire de l'esprit et ne réussit qu'à être ridiculement stupide.

Je puis l'assurer de deux choses; la 1ere: que mon sabre a des états de service que je me ferais un plaisir de lui montrer s'il le désirait, et que ma main est encore assez ferme pour s'en servir dignement. La seconde: que si jamais j'ai à faire métier d'écrire (on ne sait pas ce qui peut arriver) je ne tremperai pas ma plume dans le même encrier que lui. J'aurai peut-être tort; n'importe, chacun son goût, je n'aime pas l'ordure.

L'élégant écrivassier essaie aussi de faire croire au public que, ne comprenant pas ce que m'impose ma position officielle, je me mêle d'affaires politiques. Où donc a-t-il vu cela? Décidément sa méchante cervelle lui fait voir les choses à un point de vue aussi faux que les idées qui en sortent: je ne me suis jamais mêlé de politique depuis que je suis en Manitoba, ni n'ai envie de le faire pour le moment. Si je me mêle de ces choses là un jour (et cela se pourrait bien) c'est que j'aurai le droit de le faire; et qu'il reste bien convaincu que je ne le prendrai pas pour Mentor: ce choix ne serait pas du tout en rapport avec mes sympathies.

Quant à la leçon qu'il cherche à me donner par rapport à mon service d'Officier de Police, il peut sans crainte la garder pour lui-même, elle lui servira. Personne ne m'a encore dit (je parle de ceux qui avaient le droit de le faire) que je ne connaissais pas mon métier, tandis que je sais de source certaine qu'une partie de ceux qui étaient actionnaires pour le *Liberal*, se sont empressés de se retirer de la société, quand ils ont vu ce dont était capables ceux qui en ont la rédaction. Quelle en est la raison? Je ne veux pas chercher à la connaître: je n'aime pas à pêcher dans l'eau trouble.

Le principal but de ma correspondance est de bien assurer le public que la rédaction du *Liberal* n'a pas plus été vraie que d'habitude lorsqu'il a essayé de lui faire comprendre que je pouvais oublier mes devoirs au point de m'immiscer dans les meetings politiques autrement que comme un fonctionnaire dont le devoir est de tout voir et de faire observer le bon ordre partout.

Veuillez recevoir

M l'Editeur,

L'assurance de mes meilleurs sentiments.

LOUIS FRASSE PLAINVAL.

ENVOI.

Nous recevons d'Ottawa plusieurs documents parlementaires que nous a adresses l'Hon. M. Girard. Nos remerciments à l'Hon. Sénateur.

Le Pape et le Prince de Galles.

On écrit de Rome, au sujet de la visite faite au Saint-Père par le prince de Galles:

Le pape a reçu aujourd'hui, à midi, le prince et la princesse de Galles. Il connaissait déjà le prince, qui n'en est pas à sa première excursion à Rome.

Pie IX etait d'une humeur charmante. Il a serré cordialement la main du futur roi d'Angleterre, l'a complimenté sur sa guérison, lui a demandé des nouvelles de sa mère, "ma doyenne d'ancienneté, mais non pas d'âge, grâce à Dieu, a-t il dit, dans l'album des souverains."

Il a prié le prince de remercier la reine des temoignages de sympathie qu'elle n'a jamais cessé de lui donner, aussi bien dans les jours malheureux que dans les jours heureux de son pontificat, et des égards qu'elle a pour les catholiques de son vaste empire.

A propos de la cérémonie qui eut lieu à Saint Paul, de Londres, à l'occasion du rétablissement du prince royal, Pie IX s'est plu à louer l'esprit religieux du peuple anglais

Pas la moindre allusion politique n'a été faite. Les deux interlocuteurs s'exprimaient en français. Le Saint-Père s'est montré aussi on ne peut plus gracieux avec la princesse, dont il a reçu le père et la mère, il y a quelques jours. En sortant de l'appartement pontifical, le prince de Galles est monté chez le cardinal Antonelli.

L'EMIGRATION EUROPÉENNE.

On lit dans l'*Univers* de Paris:

L'émigration prévoyante, qui s'opère, avec des ressources sérieuses vers des pays libres, comme le Canada, est un des grands remèdes contre le malaise social qui se traduit de nos jours dans les grands centres producteurs de l'Europe par des grèves d'ouvriers et la ligue de l'Internationale contre le capital, etc.

A ce titre, nous recommandons le plan d'émigration exposé dans une brochure due à M. l'abbé P. J. Verbist, missionnaire dans ce pays d'origine française, et qui n'a jamais renié son origine. Un grand nombre de familles françaises, belges, alsaciennes et lorraines émigrent en ce moment vers le Canada, et nous engageons vivement les âmes charitables à soutenir cette œuvre éminemment sociale par leurs aumônes pour les besoins du culte dans ces établissements nouveaux, selon le désir exprimé par les évêques de cette contrée.

NOUVELLES LOCALES.

— Jeudi dernier la berge à deux mats *Jessy McKenny*, est entrée à l'embouchure de la rivière Assiniboine.

— Vendredi, vers une heure de l'après midi, le sifflet du vapeur *Selkirk* nous annoncait son arrivée de Moorehead. Le *Selkirk* avait 125 passagers à son bord.

— Plusieurs arpenteurs sont arrivés par les dernières diligences et par le *Selkirk*.

— Les radeaux de bois commencent à descendre la Rivière Rouge.

— Sa Grâce Mgr. l'Archévêque de St. Boniface était à St. François Xavier, dimanche dernier. Aujourd'hui Sa Grâce doit être à la mission de la Baie St. Paul, où elle confère le sacrement de confirmation aux personnes qui ne l'ont pas encore reçu.

— Plusieurs immigrants sont arrivés la semaine dernière et presque tous vont s'établir du côté du Portage la Prairie.

— M. G. McMicken, Agent des Terres de la Puissance, etait à bord du *Selkirk*.

— Les soldats en garnison à Pembina, sont revenus au Fort Garry par le dernier bateau. Ils sont remplacés par ceux partis sur l'*International*.

— Les logis sont extrêmement rares à Winnipeg et la demande en est grande. Plusieurs personnes arrivees la semaine dernière ont été obligées de camper sous des tentes.

— Plusieurs soldats dont le terme d'engagement est fini, doivent recevoir leur congé.

— On commence à labourer et les semences se font par toute la Province. L'annee dernière, à cette epoque, tout etait termine.

— On se plaint beaucoup du peu de précaution que prennent certains individus qui chassent le gibier dans le voisinage immediat de la ville. Plus d'un passant a entendu des balles ou du plomb lui passer près des oreilles.

— On demande pourquoi le prix de la traverse de St. Boniface à Fort Garry est le double de l'an dernier?

— Il arrive une grande quantité de marchandises depuis l'ouverture de la navigation.

LA SANTE PUBLIQUE EN EUROPE.

Le chiffre de la mortalité varie toujours d'une façon presque insensible, par oscillations assez régulières autour d'un nombre fixe; ce nombre est d'environ 800 par semaine en ce moment à Paris. Du 2 au 3 mars,

le chiffre des décès était de 842; du 9 au 15 mars, il tombe à 788; du 16 au 22 mars, il est remonté 844, pour retomber sans doute la semaine prochaine et remonter la semaine suivante.

D'ailleurs, les causes de décès sont toujours les mêmes, et il n'y en a pas de nouvelles: ni choléra, ni typhus. Au premier rang viennent toujours les maladies de poitrine: pneumonie (58), bronchite aigue (39), au lieu de 64 et 35. La diphthérie continue à occuper la seconde place: angine couenneuse, 10 (au lieu de 12), croup 16 (au lieu de 17). La fièvre typhoïde vient ensuite (19 au lieu de 15). Au quatrième rang se place aujourd'hui la rougeole, qui augmente d'une façon notable depuis quelque temps (14 au lieu de 12). Les autres maladies sont à peu au même chiffre; cependant il y a augmentation dans la phthisie pulmonaire (165 au lieu de 143).

A Londres, la santé publique s'améliore, comme on peut en juger par les chiffres suivants des deux dernières semaines: variole 43 49, rougeole 40 52, scarlatine 19 29, diphthérie ou croup 16 45, coqueluche 111-111, fièvre typhoïde 29 24, total général, 1,775-1,567.

A Rome, la même comparaison offre les résultats suivants: fièvre pernicieuse 4-5, fièvre typhoïde 5-6, variole 19-28, pneumonie 15-12. Total général, 198 185.

On voit que dans tout ce tableau il n'y a rien d'extraordinaire ni d'alarmant, et qu'on n'est toujours menacé d'aucune épidémie sérieuse: ce qui n'empêche pas la saison actuelle d'être assez mauvaise pour la santé, car les variations subites de température et les giboulées de neige qui nous arrivent, après quelques semaines tièdes engendrent force grippes et névralgies qui, sans être mortelles, sont pénibles et douloureuses et réclament les précautions des froids les plus violents de l'hiver.

DR. HECTOR GEORGES.

Parlement Federal.

Séance du 17 Avril.

M. Young demande si le Gouvernement doit modifier la loi des élections pendant cette session.

Sir John A. McDonald répond que le Gouvernement n'a pas l'intention d'introduire une loi générale d'élection. Il sera peut-être fait quelques amendements, mais la loi ne sera pas changée de manière a faire les élections le même jour dans chaque Province.

L'hon. M. Howe propose que la Chambre se forme en comité général pour approprier une somme de $45,000 annuellement pendant cinq ans, pour défrayer les dépenses d'une exploration géologique du Canada.

M. McKenzie trouve qu'il vaudrait mieux faire une nouvelle appropriation chaque année.

L'hon. M. Howe répond que l'engagement a déjà été pris avec un parti d'explorateurs qui veulent de suite être assurés de leur positions.

La motion est adoptée.

En réponse à M. Blake, Sir John A. McDonald dit que le gouvernement n'a pas l'intention d'introduire pendant cette session un bill pour établir une Cour Suprême.

18 Avril.

Sir John A McDonald propose que les causes d'élections contestées de Marquette et Selkirk, Manitoba, soient référées au comité des Privilèges et Elections.

Une discussion s'engage à propos de l'exploration géologique du Canada.

M. DeCosmos, de la Colombie Anglaise, dit que les habitants de la nouvelle Province seront bien aise de voir faire des explorations géologique dans leur pays, où existent de riches mines de charbon, cuivre et autres.

M. Stirton propose la production d'un état montrant les dépenses faites pour l'entretien de la route du Lac des Bois pour aller au Fort Garry, et le nombre d'émigrants qui ont passé par cette route.

Petites notes de la Presse.

— M. Ed. Reilly de Charlottetown, Ile du Prince Edouard, mourut le lendemain de sa nomination comme candidat à une élection pour la Législature de l'Ile. Son adversaire restant seul sur les rangs, se trouve élu.

— On compte à Londres, en Angleterre, 176,000 enfants qui ne reçoivent aucune espèce d'éducation. Triste!

— Une grande inondation à eu lieu à Albany. Plusieurs rues de la ville ont été submergées.

— Une explosion de poudre, à Tientsin, Chine, a causé l'écroulement de 80 maisons.

— La dernière expédition militaire à Manitoba a couté à la Puissance $65,758.

— Le Dr. Peters de l'observatoire de Litchfield, du Collége de Hamilton, annonce qu'il a découvert un nouveau monde, dans les airs. C'est dit-il une des étoiles du firmament.

— Le 19 Mars, Londres comptait 120,111 pauvres—c'est-à-dire, 49,252 de moins qu'en 1870.

— On estime qu'il y a encore 2 millions de Cannibales.

— La rivière Ohio a monté de 20 pieds en quelques heures et 120 bateaux remplis de charbon ont péri.

— L'Angleterre a payé £2,277 13s 7d pour dépêches télégraphiques relatives au Traité de Washington.

— On doit essayer la construction d'un tunnel sous la Manche entre la France et l'Angleterre. Une somme est déjà souscrite pour l'entreprise.

— Un des vieux soldats de Napoléon 1er, Joseph Guidar, vient de mourir à Belledune, N.-Brunswick, à l'âge avancé de 107 ans.

Nouvelles Canadiennes.

— Lord Dufferin, le nouveau Gouverneur du Canada, doit arriver en Juin prochain.

— L'Hon Juge T. J. J. Loranger de Montréal, a été fait Commandeur de l'Ordre de Pie IX, lors de son séjour à Rome.

— Le *Courrier d'Outaouais* annonce qu'il est probable que R. S. M. Bouchette, Ecr., sera nommé Lieutenant Gouverneur de Manitoba.

— Le général Seymour, ingénieur du chemin de fer de la rive Nord, suggère de creuser un tunnel sous le St. Laurent, à Québec

— Un homme de police de Toronto a reçu un coup de pistolet dans la tête en arrêtant deux voleurs.

— Le nommé Bissonnette, trouvé coupable du meurtre de sa femme à la Cour Criminelle de Montmagny, a été condamné a être pendu le 31 Mai, courant.

— Dix huit imprimeurs grévistes de Toronto ont été arrêtés sur accusation de conspiration.

— Dans la paroisse de la Beauce, P.Q., dix huit personnes sont mortes le même jour de la picotte.

— La Législature de la Nouvelle-Ecosse a été prorogée le 18 du mois dernier. Le Lieutenant-Gouverneur a sanctionner 118 bills. La dernière séance a été très orageuse.

— Le pont de glace sur le St. Laurent, vis-à-vis Québec, ne s'est brisé cette année que le 22 du mois dernier.

— Il doit y avoir une réunion des Evêques de la Province de Québec, à Montréal.

— M. Alex. Cheauveau, fils de l'Hon. P. J. O. Cheauveau, Premier Ministre de la Province de Québec, vient d'être élu membre du comté de Rimouski, pour le Parlement Provincial.

PAS CROYABLE!!!

Un bruit que l'on croit controuvé
A parcouru la capitale:
On dit que M.... s'est lavé;
Grand Dieu! que l'eau doit être sale!

INCRÉDULE.

AVIS SALUTAIRE A L'USAGE DES COMPAGNIES D'ASSURANCE SUR L'INCENDIE.

Nous comprenons qu'une compagnie d'assurance sur l'incendie va s'établir bientôt au milieu de nous. Nous sommes heureux de cette nouvelle d'autant plus que la propriété des citoyens de la ville de Winnipeg est singulièrement exposée à cause des feux de joie (bonfire) qu'un certain parti politique offre au public.

Il est rumeur que c'est une étincelle des effigies brulées par ces messieurs du *Liberal* le 19 avril dernier, qui a communiqué le feu à la maison de Mme. Linklater, habitée par M. Mulvey.

Ce que c'est que les coïncidences! Pauvre Mme. Linklater, elle perd dans cette affaire une somme de $8,000, (dit-on) et les auteurs du feu de joie y gagnent un nouveau titre a l'exécration publique.

Il n'y a pas compensation.

(*Communiqué.*)

CORRESPONDANCE.

M. le Rédacteur,

Permettez que je vous communique le dialogue suivant:

Je rencontre Plainval dans les rues de Winnipeg:

"As tu vu l'article du *Liberal*, que je lui demande.

"Lequel? Qu'il me répond.

"Celui qui t'assomme si bien; que je lui dis.

"Oui, je l'ai lu, qu'il me répond.

"Qu'est-ce que tu en penses, que je lui dis.

"Rien, qu'il me dit; je le conserve.

"Pourquoi? Que je lui demande.

"*On ne sait pas ce qui peut arriver;* qu'il me répond.

GROS JEAN.

NOUVELLES ETRANGÈRES.

(*Par voie télégraphique.*)

ANGLETERRE.

Le Gouvernement a été battu par une majorité de cent et on annonce sa résignation prochaine. Cette nouvelle a causé beaucoup de malaise.

FRANCE.

Plusieurs individus ont été arrêtés sur la frontière Espagnole, comme partisans du parti Carliste.

Le Président Thiers est indisposé. Rien de neuf. Tout est tranquille.

ESPAGNE.

Les Carlistes augmentent en nombre tous les jours. Le gouvernement prend des mesures rigoureuses pour arrêter le mouvement.

On s'attend à ce que Don Carlos entre bientôt dans le pays.

ITALIE.

Le 22 Avril le Pape a donné audience à 2000 personnes, tous citoyens de Rome. Sa Sainteté a adressé la parole aux visiteurs, les a remerciés de leur dévouement au St. Siége et a reproché au Gouvernement Italien et aux autres puissances d'avoir usurpé les droits de l'Eglise.

— Le navire marchand d'Ancône, "la Constance," était en vue de l'île de Sardaigne.

Le capitaine ordonne à deux matelots de monter sur un grand mât pour carguer les voiles. Ils grimpent.

Tout à coup, l'un d'eux qui nourrissait contre l'autre une haine secrète tire un poignard de sa ceinture et frappe son camarade.

La victime pousse un cri et se cramponne à la vergue, mais le meurtrier, qui veut faire disparaitre toute trace de son attentat, pousse le malheureux avec violence, et le précipite dans la mer.

Le bruit de la chute est entendu à bord; un marin s'élance et ramène sur le navire le matelot expirant. Alors le coupable, effrayé des conséquences de son crime, jette un dernier regard sur le pont où gisait son camarade ensanglanté, en s'écriant:

— Malheur à moi! malheur à moi!

Puis il se précipite à la mer et disparait dans les flots. On désespère de sauver la victime.

HOTEL DAVIS,
WINNIPEG.

M. Davis a constamment en vente LES VINS ET LIQUEURS LES PLUS CHOISIS ET DE TOUTES SORTES qu'il débite à

MEILLEUR MARCHÉ

Que n'importe où dans Winnipeg.

N. B.—Son assortiment en magasin est considerable.

R. A. DAVIS,
Propriétaire,

23 Juin, 1871.—1a.

NOUVEAUX MEUBLES.

A l'établissement D'ÉBÉNISTERIE ET DE MENUISERIE,

RUE DE LA POSTE

On trouvera à l'ouverture de la navigation un grand assortiment choisi

DE MEUBLES DE MENAGE IMPORTES

DE TOUTES ESPÈCES,

Venant des meilleures Manufactures.

Travaux de construction entrepris.

S'adresser sur les lieux à

VICTOR BEAUPRÉ.

Winnipeg, 15 Mai, 1872.—1a.

A. G. B. BANNATYNE,

MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL,

WINNIPEG.

Constamment en magasin:—

MARCHANDISES SECHES de toute sortes,
HABILLEMENTS FAITS,
DRAPS DE MANUFACTURE CANADIENNES et ANGLAISES,
CHAUSSURES,
FERRONNERIES et QUINCAILLERIES,
OUTILS de CHARPENTIERS,
POELES et USTENSILES,
VAISSELLE,
MARCHANDISES de FANTAISIE,
FOURCHES a FOIN et a FUMIER,
PELLES ET BECHES,
GRATTES ET RATEAUX,
EPICERIES DE CHOIX,
VINS ET LIQUEURS,
BIERE ET PORTER en bouteille,
CIGARES,
FARINE ET PROVISIONS,

Ainsi qu'un assortiment général de toutes espèces de marchandises.

FOURRURES ACHETEES ET VENDUES.

PRODUITS ECHANGES.

Toute marchandise vendue à prix modérés pour argent comptant.

AVIS.

Les Sections No. 19, 20, 21, 28, 29, 30, 31, 32 et 33 du Township 13, VIme Rang à l'Ouest.

Les Sections No. 31, 32, 33 et 34 du Township 13, VIIme Rang à l'Ouest, et

Les Sections No. 3, 4, 5 et 6 du Township 14, VIIme Rang à l'Ouest, sont reservées pour le présent. Et il est defendu à toute personne de s'établir dessus.

G. McMICKEN,
A. T. P.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 13 Mai, 1872.

BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL,
Winnipeg, 2 Avril, 1872.

AVIS PUBLIC.

Avis Public est par le présent donné que des

BUREAUX D'ENREGISTREMENT

ont été ouverts dans les différents Comtés pour la réception et

L'ENREGISTREMENT DES ACTES.

THOMAS HOWARD,
Pour le Secrétaire Provincial.

W. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS.

HARDES, ET EPICERIES.

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

2a Winnipeg 23 Juin 1871.

J. & G. D. McVICAR & CIE.

POINTE DOUGLAS

ONT l'honneur d'informer le Public de Winnipeg et des environs qu'ils ont en mains toutes espèces d'Instruments d'Agriculture,

Faucheuses et Moissonneuses

COMBINEES,

Faucheuses simples,

Moulins à battre,

Rateaux,

Charrues,

Herses,

Cultivateurs,

Charrues à casser la terre,

Moulins à Beurre,

Fourches de toutes variétés.

Ils sont aussi agents pour les

Moulins a coudre (Wanzer).

Ainsi que les

Orgues et Melodions

DE

Bell et Cie., de Guelph, Ontario.

Ils ont aussi reçu un assortiment des plus complets de toutes sortes de

Grains de semence

GRAINES DE JARDINS,

(RÉCOLTE DE 1871.)

Le tout à des prix excessivement modérés.

J. ET G. D. McVICAR ET CIE.,
j-n-o. Marchands à Commission.

AUX
Chasseurs, Traiteurs, etc.

"Tue-Douleurs"

DE

Perry Davis.

MESSIEURS "PERRY DAVIS ET FILS," ont nommé le Dr. C. J. Bird, "Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur SEUL AGENT, pour Manitoba et le NORD-OUEST.—Les TRAITEURS et autres COMMERÇANTS pourront s'équiper à aussi bon marché que possible.

Par boite de deux douzaines,
Ou en plus grand quantité.

—AUSSI—

Baume a Poumons d'Allen.

PILLULES DU DR. HERRICK.

Emplatres de Galbanum

DU

DR. HERRICK.

Poudre conditionnees

D'Harvells,

Chez PERRY DAVIS ET FILS, Montréal.

"SALLE DE PHARMACIE," Winnipeg.

aa.

TERRES DES ÉCOLES.

A UNE réunion de la 18e division ou arrondissement tenue le 14 du courant et dont avis avait été duement donné, A. Logan écr. fut élu Président et W. G. Fonseca écr. secrétaire.

Il fut resolu à l'unanimité que la 18e division aurait besoin de 12 sections de terrain lesquelles formeront un carré autant que possible, et qui sera borné à l'Ouest par la ligne Est du claim de la Paroisse St. James, au Sud et à l'Est par la ligne d'arrière des lots de l'arpentage actuel, et borné au Nord par une ligne tirée de telle manière qu'elle renfermera les 12 sections réclamées.

Il fut aussi résolu que le secrétaire reçoive instructions de mettre à exécution l'objet de l'assemblée.

(Signé), W. G. FONSECA,
Secrétaire.

3f.

AUX
Chasseurs, Traiteurs, etc.
"Tue-Douleurs"
DE
Perry Davis.

MESSIEURS "PERRY DAVIS ET FILS," ont nommé le Dr. C. J. Bird, "Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur **SEUL AGENT**, pour Manitoba et le **NORD-OUEST**.—Les TRAITEURS et autres **COMMERÇANTS** pourront s'équiper à aussi bon marché que possible.

Par boite de deux douzaines,
Ou en plus grand quantité.
—AUSSI—
Baume a Poumons d'Allen.
PILLULES DU DR. HERRICK.
Emplatres de Galbanum
DU
DR. HERRICK.
Poudre conditionnees
D'Harvells,

Chez PERRY DAVIS ET FILS, Montréal.
"SALLE DE PHARMACIE," Winnipeg.
aa.

AUX CONDUCTEURS DE CAGES ET AUTRES.

IL ne sera permis à qui que ce soit d'accoster des cages de Bois de Corde ou de Bois de construction sur les Terres de la Compagnie de la Baie d'Hudson, depuis le Lot de Spence, sur la Rivière Assiniboine, jusqu'au lot du Dr Schultz sur la Rivière Rouge, et depuis le lot de Larende sur et côte Sud de l'Assiniboine, jusqu'au bout de la pointe, sans une permission spéciale obtenue de moi.

J. H. McTAVISH,

Fort Garry, 29 Avril, 1872. 3f.

CANADA, PROV. DE MANITOBA. } Savoir :

AVIS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que la **COUR GENERALE TRIMESTRIELLE**, dans et pour la Province, sera tenue à la Maison le Cour, dans la ville de Winnipeg, **JEUDI**, le 16ième jour de Mai prochain, à 10 heures de l'avant-midi, duquel avis tous Coroners, Magistrats, Huissiers, Constables, et tous autres y concernés, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EDWARD ARMSTRONG,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Winnipeg, 22 Avril, 1872.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a été jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassées pour la variété et la qualité. Les ayant achetées dans les premiers établissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,
Brosses à cheveux,
Brosses à dents,
Brosses à ongle,
Savonnettes,
Brosses à chaussures,
Epingles à cheveux,
Fards,
Savon à détacher,
Pinceaux de poil de chameau,
Pommade,
Peignes de toilette,
Boîtes à poudre de toilette,
Restaurateurs de cheveIure,
Teintures pour cheveux,
Miroirs,
Savon Windsor,
Huile,
Teintures liquides,
Colle de charpentier,
Médecines brévetées,
etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment consirable

D'EPICERIES,

Comprenant THÉ, SUCRE, CAFÉ, EPICES, **FRUITS** CONSERVÉS, SALADES, HARENGS DE MER, MORUE, HOMARDS CONSERVES, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutées.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

GRAINES FRAICHES
POUR
JARDINS.
A VENDRE CHEZ
W. G. FONSECA,
j-n-o. Pointe Douglas

TERRES DES ÉCOLES.

A UNE réunion de la 18e division ou arrondissement tenue le 14 du courant et dont avis avait été duement donné, A. Logan écr. fut elu Président et W. G. Fonseca écr. secrétaire.

Il fut resolu à l'unanimité que la 18e division aurait besoin de 12 sections de terrain lesquelles formeront un carre autant que possible, et qui sera borné à l'Ouest par la ligne Est du claim de la Paroisse St. James, au Sud et à l'Est par la ligne d'arrière des lots de l'arpentage actuel, et borné au Nord par une ligne tirée de telle manière qu'elle renfermera les 12 sections reclamées.

Il fut aussi résolu que le secrétaire reçoive instructions de mettre à exécution l'objet de l'assemblée.

(Signé), W. G. FONSECA,
3f. Secrétaire.

RESERVE DES METIS.

JE donne avis que j'ai pris, comme ma réserve de metis une certaine étendu de terre située à l'extremité sud des douze chaines de terre que je possède dejà dans la paroisse de Ste François-Xavier. La largeur et la longeur de ma reserve étant les mêmes que celle de ma terre actuelle :

Je donne avis que j'ai pris et réclamé le 13 juillet 1870 douze chaines de terre aboutissant sur la rivière aux-ilets-de-bois et bornees à l'est par l'ancien chemin des hivernants et sur la rive gauche de la dite rivièré.

De plus, à la même date, j'ai pris et réclamé douze autres chaines de terre situées à 3 milles en haut de la traverse de la même rivière et sur le même côte de la rivière.

PIERRE FALCON,

St. François-Xavier, 10 Janvier, 1872. 3f.

COSGROVE & LENNON.

Au Salon Rouge.
"RED SALOON."
Vins et liqueurs de choix.

12 Juin, 1871. 6-m

JAMBONS !
ÉPAULES !
LARD !

UN lot choisi de JAMBONS PREPARES AU SUCRE, D'EPAULES, ainsi qu'une grande quantité de LARD viennent d'être reçus par le "Selkirk," et sont offerts en vente au débarcadère du "Selkirk."

Ces marchandises ont été légèrement mouillés, et seront vendues à des prix extrêmement reduits.

HILL, GRIGGS ET CIE.

AVIS.

LE Soussigné à le plaisir d'annoncer au public qu'il a le MEILLEUR MOULIN A FARINE de Manitoba en pleine operation, et pouvant moudre

450 minots de blé par 24 heures.

Habitants, vous trouverez votre profit à venir voir : vous aurez la MEILLEURE et la plus BELLE FARINE que jamais moulin vous ait donnée pour unegale quantité de blé. Pourquoi? Parceque la machine est No. 1. Elle coûte cher, et est par consequent le meilleur moulin qui ait jamais eté importé dans le pays.

JOSEPH LEMAY.

St. Norbert, 4 Nov., 1871.

BUREAU DES TERRES
DU
CANADA.

AVIS.

LE soussigné donne avis au Public qu'il a ete nommé AGENT DES TERRES DE LA PUISSANCE pour Manitoba, et qu'il en commencera les fonctions aussitôt que ses bureaux seront installés.

Il désire en même temps faire comprendre à la population dans l'accomplissement de ses devoirs, il remplira en autant qu'il en est chargé les conditions, obligatoires et clauses de l'Acte de Manitoba au sujet des terres publiques, dans leur esprit et dans leurs lettre, que justice impartiale sera rendue à tous.

G. McMICKEN,

Agent des Terres de la Puissance du Canada.

Winnipeg, 26 Octobre 1871. j-n-o.

ARPENTAGE DES TERRES
DE
MANITOBA.

Le soussigné ne paiera aucun ordre donné sur lui pour des affaires d'Arpentage. Toute personne est averti de n'accepter aucun ordre en paiement de gages ou effets. Dans le cas ou ce genre de paiement pourrait être avantageux pour le service des Arpenteurs, on pourra faire anterieurement un arrangement spécial avec le soussigné.

LINDSAY RUSSELL,
Insp. des Arpenteurs.

Avril 10, 1872. j-n-o

EXTRAIT

Des Minutes du Conseil tenu à l'Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, Jeudi, le 7 Mars, A. D. 1872.

La question de considérer s'il est à propos d'adopter des reglements plus defims pour l'octroi des licences pour la vente des liqueurs enivrantes, etant mise devant le Conseil, il est jugé opportun d'adopter les Réglements suivants :—

Dorénavant, toutes licences, excepté les licences en gros, ne seront octroyées qu'annuellement, du premier jour de Decembre de chaque année.

Les demandes de licence ne seront reçues que lorsqu'elles seront faites le où avant le 1er Novembre précédent.

Immédiatement après le dit 1er Novembre, des listes des applicants de chaque paroisse seront préparées, et une liste contenant les noms des applicants de chaque paroisse, avec un avis du jour ou les demandes seront prises en considération, et où il en sera disposé finalement, sera affichée aux portes d'au moins une des Eglise dans chaque paroisse d'où telles demandes auront été reçues.

Immédiatement après le premier Décembre de chaque année, des listes imprimées contenant les noms de ceux qui auront obtenu leur licences, seront affichées de la même manière dans chaque paroisse ; aux dites listes sera annexe un avis que qu'il sera strictement defendu à toutes personne non incluses dans telles listes de vendre des liqueurs enivrantes, et que toute infraction à la loi sera rigoureusement punie ; et qu'une copie de cette minute sera publiée dans les journaux pour l'information du pays.

SEDLEY BLANCHARD,
Greffier du Conseil Exécutif.

SAMUEL FOWLER
WINNIPEG,

Courtier de Douane, Notaire, agent général de terres, etc., etc.

M. Fowler espère, par l'attention avec laquelle il s'acquittera des affaires qu'on voudra bien lui confier, mériter le patronage du public mercantile de Manitoba.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

PAIN! PAIN!

JE désire informer les citoyens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arrière du BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS, et je suis prêt à fournir du pain de première qualite.

Le pain sera livré régulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au prix de DOUZE sous par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN HACKETT.

ASSOCIATION AGRICOLE PROVINCIALE.

Une ASSEMBLEE de tous ceux qui désirent contribuer à la formation d'une

ASSOCIATION AGRICOLE

POUR LA PROVINCE,

Est convoquée pour LUNDI, le 3 JUIN, et era ne dans

LA GRANDE SALLE DE L'OPERA,

à WINNIPEG, à deux heures de l'après midi.

Toute personne qui desirera prendre part aux deliberations, devra préalablement se faire admettre membre de l'Association. Souscription annuelle $2.50.

On peut s'inscrire au bureau du soussigné à Winnipeg.

JAMES STEWART,
9f. Secrétaire *pro. tem.*

Arpentage des Terres
DANS
MANITOBA.

CEUX qui voudront trouver de l'emploi dans les arpentages ou qui auront des chevaux et charettes à louer aux apenteurs pourront s'adresser au soussigné.

LINDSAY RUSSELL,
Insp. des Arpentages

Winnipeg, 30 Mars, 1872. j-n-o.

CANADA, PROV. DE MANITOBA. } DANS LA COUR GENERALE.

ERASTUS S. EDGERTON, Banquier, de la cite de St. Paul, dans l'etat de Minnesota, un des Etats-Unis d'Amérique.
Demandeur,
vs.
RYDER LARSEN, Commerçant de Winnipeg, dans le comté de Selkirk, Province de Manitoba.

ATTENDU que le Demandeur a intenté une action contre le Defendeur, dans la Cour Generale de cette Province, pour le recouvrement d'une reclamation hypothecaire; et attendu qu'il appert par le retour de Joseph Crowson, huissier, pour le comté de Selkirk, que le dit Ryder Larsen, le Defendeur, a laissé son domicile en la Province de Manitoba et ne peut être trouvé en la dite Province ; le dit Ryder Larsen est par le présent notifie de comparaitre dans la Cour Generale de cette Province, à Winnipeg, dans l'espace d'un mois après la première insertion du present avis, pour repondre à la demande du dit Demandeur, et à defaut par le Defendeur de comparaitre dans le delai susdit, le Demandeur procédera *ex parte*, à la preuve et jugement.

ROYAL ET DUBUC,
Avocats du Demandeur.

Winnipeg, 6 avril, 1872. 1m.

Wm. Chambers
ARMURIER,
VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Réparations de toute sorte exécutees sous le plus court délai et à des prix raisonables.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1-aa

M. R. Bellefeuille.

DESIRE informer le public qu'il a fait des améliorations à sa boutique de tanneu à St. Norbert, et qu'il est prêt à satisfaire avec promptitude et le plus grand soin, ceux qui voudront lui donner des commandes. Le cuir qui sort de son établissement est de première qualite.

Librairie Catholique
DU
"METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS,
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTE,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus enumeres sont invitées à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont modérés.

Les Bureaux du *Metis* sont situés à Winnipeg, à l'etage superieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

IMPRESSIONS!
IMPRESSIONS!

——ooo——

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR
POUR
AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

——ooo——

Factums,
ROLES D'EVALUATION,
Listes Alphabetiques.

——ooo——

BLANC DE COMPTES,
Cartes d'affaires,
Circulaires,
LETTRES FUNERAIRES.

——ooo——

CARTES
DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC., ETC.

——ooo——

PROGRAMMES,

——ooo——

AFFICHES

——ooo——

LIVRES,
BROCHURES.

——ooo——

LA variété et le nombre de caractère que possède l'etablissement nous permettent d'executer les impressions qui nous seront confiees, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 10 Avril, 1871